

Le dialogue social a des règles... sauf à La Poste

Petites magouilles entre signataires

Le 25 janvier 2017 La Poste annonce à l'AFP : « La représentativité retenue pour cet accord est celle de la branche services-courrier-colis ». Dans cette optique, l'accord devenait caduc avec l'opposition de la CGT et de SUD. Nous avons annoncé que nous ne signerions pas ce texte au vu de son contenu et des remontées de nos militant-es et du personnel, la Cgt étant encore en consultation.

Par une communication téléphonique aujourd'hui, alors que l'accord a été signé mardi 7 février, La Poste nous annonce qu'elle change le périmètre de l'accord en l'étendant sur l'ensemble de l'entreprise. Résultat SUD et CGT seules ne pourront faire tomber l'accord en s'y opposant. Elle le fait en totale complicité avec les signataires.

Pour la fédération SUD PTT en changeant sciemment les règles de calcul du poids de chaque organisation syndicale, La Poste est clairement sur le terrain de la déloyauté des négociations. Mais c'est aussi un aveu de faiblesse. Elle essaye de passer en force par des tours de passe passe alors qu'elle a perdu toute crédibilité et que de moins en moins de postier-es croient en sa stratégie.

SUD PTT n'hésitera pas à utiliser tous les moyens pour faire valoir le droit face à ce qu'elle assimile à un coup de force dans le dialogue social postal.

Paris le 9 février 2017